

ARRETE DE CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

2021-13

MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU

N° concession : 531
N° du plan : Carré 1 numéro 128

Le Maire de la commune de : TRETEAU
Vu la demande présentée par : M. Mme
Noël
VALLEIX
demeurant à : 10 Petite Rue Blanche
03220 TRETEAU

et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture :

- Individuelle de : M. Mme
.....
.....
- Familiale de : VALLEIX-DABLEMONT
- Collective de :

ARRETE :

Article premier :

Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé, et à l'effet d'y fonder la sépulture indiquée, une concession (1) :
 perpétuelle
 temporaire de 50 ans
de 2.00 mètres superficiels
à compter du 07/02/2020

Article 2 :

Cette concession est accordée à titre de (1) :
 concession nouvelle expirant le 06/02/2070
 renouvellement de la concession accordée le et expirant le
 conversion de la concession accordée le et expirant le

Article 3 :

Cette concession est accordée moyennant la somme totale de 200.00 euros, qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance n° du

Article 4 :

Les droits fixes et d'enregistrement du présent arrêté demeurent à la charge du titulaire de la concession.

Article 5 :

Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Fait en mairie, le : 09/09/2021

Le concessionnaire,



Pl. le Maire
Et par délégué
le Secrétaire
de Mairie

- Exemplaire destiné au receveur au concessionnaire à la mairie

(1) Cocher la case correspondante